

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 22 septembre 2009, à 20 h 00, en la salle du conseil municipal, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier,
Messieurs les conseillers André Legault, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier, greffière

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

Chacun des membres du conseil présents reconnaît que l'avis de convocation a été signifié par la greffière le 18 septembre 2009, à tous les membres du conseil.

09/09/373 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil.

ADOPTÉE

09/09/374 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 606 (RMH-110) INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 606, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

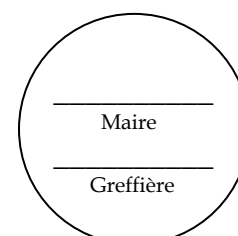
IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement résolu

D'ADOPTER le règlement numéro 606 (RMH-110) intitulé : « Règlement sur les systèmes d'alarme ».

QUE des copies du règlement numéro 606 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE



09/09/375 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 607 (RMH-220) INTITULÉ :
« RÈGLEMENT RELATIF AUX COLPORTEURS ET AUX
COMMERÇANTS ITINÉRANTS »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 607, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le règlement numéro 607 (RMH-220) intitulé : « Règlement relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants ».

QUE des copies du règlement numéro 607 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

09/09/376 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 608 (RMH-299) INTITULÉ :
« RÈGLEMENT SUR LES VENTES DE GARAGE ET VENTES
TEMPORAIRES »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 608, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le règlement numéro 608 (RMH-299) intitulé : « Règlement sur les ventes de garage et ventes temporaires ».

QUE des copies du règlement numéro 608 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

09/09/377 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 609 (RMH-330) INTITULÉ :
« RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 609, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

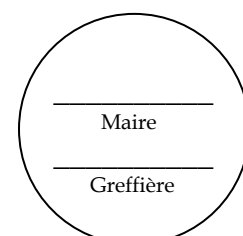
IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le règlement numéro 609 (RMH-330) intitulé : « Règlement relatif au stationnement ».

QUE des copies du règlement numéro 609 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE



09/09/378 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 610 (RMH-399) INTITULÉ : « RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 610, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 610 (RMH-399) intitulé : « Règlement relatif à la circulation ».

QUE des copies du règlement numéro 610 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance

ADOPTÉE

09/09/379 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 611 (RMH-450) INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 611, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 611 (RMH-450) intitulé : « Règlement sur les nuisances ».

QUE des copies du règlement numéro 611 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance

ADOPTÉE

09/09/380 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 612 (RMH-460) INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 612, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

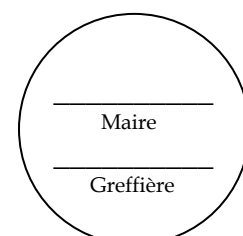
IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 612 (RMH-460) intitulé : « Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre ».

QUE des copies du règlement numéro 612 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance

ADOPTÉE



09/09/381 DÉSIGNATION DES OFFICIERS HABILITÉS À DÉLIVRER UN CONSTAT D'INFRACTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 606 (RMH-110) SUR LES SYSTÈMES D'ALARME

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER de façon générale, les personnes occupant les postes suivants à délivrer, pour et au nom de la municipalité, un constat pour toute infraction aux dispositions du règlement numéro 606 (RMH-110) :

- a) le directeur et le directeur adjoint du service de sécurité incendie de la municipalité;
- b) tout préventionniste à l'emploi de la municipalité.

ADOPTÉE

09/09/382 DÉSIGNATION DES OFFICIERS HABILITÉS À DÉLIVRER UN CONSTAT D'INFRACTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 607 (RMH-220) RELATIF AUX COLPORTEURS ET AUX COMMERÇANTS ITINÉRANTS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER de façon générale, les personnes occupant les postes suivants à délivrer, pour et au nom de la municipalité, un constat pour toute infraction aux dispositions du règlement numéro 607 (RMH-220) :

- a) le directeur et le directeur adjoint du service d'inspection et d'aménagement du territoire de la municipalité;
- b) tout inspecteur en bâtiment à l'emploi de la municipalité.

ADOPTÉE

09/09/383 DÉSIGNATION DES OFFICIERS HABILITÉS À DÉLIVRER UN CONSTAT D'INFRACTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 608 (RMH-299) SUR LES VENTES DE GARAGE ET VENTES TEMPORAIRES

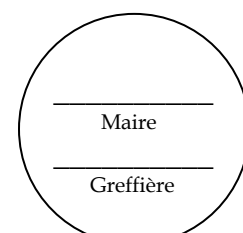
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER de façon générale, les personnes occupant les postes suivants à délivrer, pour et au nom de la municipalité, un constat pour toute infraction aux dispositions du règlement numéro 608 (RMH-299) :

- a) le directeur et le directeur adjoint du service d'inspection et d'aménagement du territoire de la municipalité;
- b) tout inspecteur en bâtiment à l'emploi de la municipalité.

ADOPTÉE



**09/09/384 DÉSIGNATION DES OFFICIERS HABILITÉS À DÉLIVRER UN
CONSTAT D'INFRACTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 609 (RMH-
330) RELATIF AU STATIONNEMENT**

IL EST

**PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement**

D'AUTORISER de façon générale, les personnes occupant les postes suivants à délivrer, pour et au nom de la municipalité, un constat pour toute infraction aux dispositions du règlement numéro 609 (RMH-330) :

- a) le contremaître et l'assistant contremaître des travaux publics;
- b) le directeur et directeur adjoint du service de sécurité incendie;
- c) tout préventionniste à l'emploi de la municipalité;
- d) le directeur et directeur adjoint du service d'inspection et d'aménagement du territoire;
- e) tout inspecteur en bâtiment à l'emploi de la municipalité.

ADOPTÉE

**09/09/385 DÉSIGNATION DES OFFICIERS HABILITÉS À DÉLIVRER UN
CONSTAT D'INFRACTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 610 (RMH-
399) RELATIF À LA CIRCULATION**

IL EST

**PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement**

D'AUTORISER de façon générale, les personnes occupant les postes suivants à délivrer, pour et au nom de la municipalité, un constat pour toute infraction aux dispositions du règlement numéro 610 (RMH-399) :

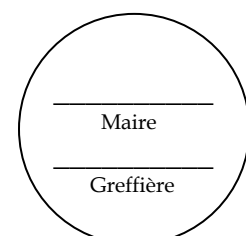
- a) le directeur et le directeur adjoint du service d'inspection et d'aménagement du territoire de la municipalité;
- b) tout inspecteur en bâtiment à l'emploi de la municipalité;
- c) le directeur et le directeur adjoint du service de sécurité incendie de la municipalité;
- d) tout préventionniste à l'emploi de la municipalité;
- e) le contremaître et l'assistant contremaître des travaux publics.

ADOPTÉE

**09/09/386 DÉSIGNATION DES OFFICIERS HABILITÉS À DÉLIVRER UN
CONSTAT D'INFRACTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 611 (RMH-
450) SUR LES NUISANCES**

IL EST

**PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement**



D'AUTORISER de façon générale, les personnes occupant les postes suivants à délivrer, pour et au nom de la municipalité, un constat pour toute infraction aux dispositions du règlement numéro 611 (RMH-450) :

- a) le directeur et le directeur adjoint du service d'inspection et d'aménagement du territoire de la municipalité;
- b) tout inspecteur en bâtiment à l'emploi de la municipalité;
- c) le directeur et le directeur adjoint du service de sécurité incendie;
- d) tout préventionniste à l'emploi de la municipalité;
- e) le contremaître et l'assistant contremaître des travaux publics;
- f) le contrôleur animalier mandaté par la municipalité.

ADOPTÉE

09/09/387 DÉSIGNATION DES OFFICIERS HABILITÉS À DÉLIVRER UN CONSTAT D'INFRACTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 612 (RMH-460) CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER de façon générale, les personnes occupant les postes suivants à délivrer, pour et au nom de la municipalité, un constat pour toute infraction aux dispositions du règlement numéro 612 (RMH-460) :

- a) le directeur et le directeur adjoint du service de sécurité incendie de la municipalité;
- b) tout préventionniste à l'emploi de la municipalité;
- c) le directeur du service récréatif de la municipalité;
- d) le directeur et le directeur adjoint du service d'inspection et d'aménagement du territoire de la municipalité;
- e) tout inspecteur en bâtiment à l'emploi de la municipalité.

ADOPTÉE

09/09/388 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en évaluation foncière dans un journal local et dans un journal électronique;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions et l'analyse de celles-ci;

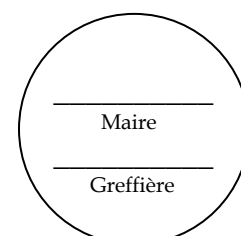
CONSIDÉRANT la grille d'évaluation et de pondération des soumissions et le rapport du comité de sélection, daté du 9 septembre 2009;

CONSIDÉRANT le rapport de la greffière.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme « Leroux, Beaudry, Picard et associés Inc. », sise au 255, boulevard Crémazie Est, 9^e étage, à Montréal (Québec), H2M 1M2, pour la fourniture de services professionnels en évaluation foncière pour les années



2010, 2011 et 2012, au coût de 272 000\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 12 août 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 293 420\$, nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-411-00-411.

ADOPTÉE

09/09/389 AMÉNAGEMENT SENTIERS PIÉTONNIERS - PROJET LES VERSANTS DE LA FORÊT.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER des travaux d'aménagement d'un sentier piétonnier aux endroits suivants :

1. sur les lots 3 466 985, 2 420 993 et 3 466 985 situés entre la rue des Ancolis et la 7^e rue dans le projet domiciliaire « Les Versants de la Forêt »;
2. sur le lot 3 466 630 situé à l'extrémité de l'avenue du Parc.

D'EMPRUNTER à cette fin un montant maximal de 6000,00\$ pour les travaux et un montant maximal de 1500,00\$ pour les frais d'arpentage à même le fonds de roulement, remboursable en 2 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

09/09/390 ADJUDICATION DE CONTRAT - TRAVAUX DE PAVAGE RUE DES ÉRABLES

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 22 septembre 2009 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT le rapport du technicien en génie civil daté du 22 septembre 2009.

IL EST

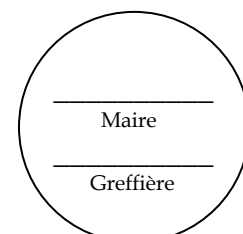
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat pour des travaux de pavage sur la rue des Érables à la firme « Asphalte Trudeau Ltée », sise au 200, autoroute du Souvenir, à L'Île-Perrot (Québec), J7V 5L8 au coût de 52 719\$, plus les taxes applicables conformément à leur soumission datée du 22 septembre 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 56 870,85\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même la subvention pour l'amélioration du réseau routier.

ADOPTÉE



Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 20 h 10 à 20 h 10.

09/09/391 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20 h 10.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER
GREFFIÈRE

